

Hollande-Peillon recrutent délibérément des profs nullissimes pour vos enfants

écrit par Christine Tasin | 8 mai 2013



Les nouvelles [épreuves](#) de Capes (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Secondaire) viennent de paraître. J'en fais une jaunisse. Et défendre nos enfants est une raison de plus pour descendre dans la rue le 22 juin, comme je viens de [l'écrire](#) pour Boulevard Voltaire.

Pour que tout soit clair pour les non initiés, je vais prendre un seul exemple, celui des lettres modernes, en sachant que la catastrophe est la même dans toutes les disciplines.

Voici, pour que les choses apparaissent clairement à vos yeux, un tableau comparatif des épreuves de capes en 2009, avec la réforme de 2010 et, avec la réforme Peillon, ce qui est prévu pour 2014 : [Tableau comparatif Capes](#)

Les épreuves d'admissibilité sont les épreuves écrites, premier filtre permettant à une partie des candidats qui ont (non, qui avaient) fait leurs preuves quant aux savoir universitaire de se présenter aux épreuves d'admission, soit, à l'oral.

I CAPES EXTERNE (soit le concours « normal » auquel se présentent les étudiants ayant les diplômes requis).

1 On remarque que, jusqu'à présent, les épreuves écrites avaient le même coefficient que les épreuves orales (12 en 2009, 6 en 2010). En 2014, l'écrit devient deux fois moins important que l'oral, coefficient 2 contre coefficient 4.

2 Plus grave encore, on voit que l'épreuve reine des lettres, la dissertation, qui vérifie à la fois la présence des connaissances, indispensables à qui veut enseigner, et la capacité de raisonner, d'argumenter, d'organiser la pensée, passe du coefficient 6 au coefficient 1. Autrement dit un poids ridicule dans l'ensemble du concours. Un quart de la note... facilement récupérable pour qui ne saurait pas faire la différence entre Corneille et Racine, ferait des fautes d'orthographe à gogo ou serait incapable de tenir un raisonnement cohérent. Et qu'on ne me dise pas qu'en fait les étudiants ont fait leurs preuves, un examen n'est pas un concours et avec le système des compensations mis en place il y a quelques années on peut compenser un niveau de littérature française catastrophique avec des notes d'anglais ou de Français langue étrangère afin d'avoir sa licence...

3 Mais on n'a pas encore tout vu. Quid de l'ancien français qu'on devait, c'est un minimum, être capable de traduire en 2009, capacité minimale pour, en classe de 5^o comme en seconde, montrer le passage du temps, l'évolution de la langue et amener les jeunes esprits à la jubilation de l'identification des formes, de la compréhension et de la maîtrise de leur langue ? Plus de traduction en 2010, une simple étude grammaticale et stylistique, et, en 2014, un quart de la note réservé à la réflexion « pédagogique » de ceux qui sont encore des étudiants n'ayant jamais enseigné par la plupart.

4 Déjà en 2009 le latin avait disparu (quelle infâmie, remontant à plusieurs années) remplacé par une épreuve de

langue étrangère, qui a disparu, on ne la pleurera pas, mais sans redonner au latin la place incontournable qui aurait dû être la sienne.. Je n'ai jamais compris comment pouvaient faire les enseignants modernes pour expliquer les textes et le sens des mots sans connaître le latin... La suppression de l'épreuve de langue étrangère n'est pas une mauvaise chose, elle ne correspondait à rien pour un futur professeur de lettres.

5 Les épreuves d'admission enterrent les savoirs universitaires pour les remplacer par des savoir-faire pédagogique... que l'année de stage, à venir, du futur professeur, s'il réussit son concours, devraient lui permettre de connaître. Bref, on met la charrue avant les boeufs en demandant au candidat de savoir élaborer une séance de cours (qui est deux fois plus importante que la dissertation, j'insiste...) alors qu'il n'a jamais enseigné ni appris à le faire.

6 Mieux encore, on simplifie à l'extrême l'épreuve, le candidat ayant le choix entre une séquence de latin, de cinéma, de théâtre ou de Français Langue Etrangère... comme si tout était égal, comme s'il n'était pas plus facile de proposer une séquence de Français Langue étrangère ou de cinéma que de latin ou de littérature (épreuve de littérature française qui n'existe pas d'ailleurs...)

Bref, la prime à la facilité, et, surtout, la volonté de faire disparaître l'importance du savoir, de faire disparaître, disons-le clairement, les forts en thème, priés de laisser la place aux animateurs et beaux-parleurs dont a besoin l'école de Peillon.

La preuve par neuf ? Elle est dans le programme du CAPES INTERNE

II CAPES INTERNE (*ouvert à ceux qui ont effectué 5 ans dans la fonction publique, pas spécialement comme prof, mais aussi*

comme prof, vous y trouverez notamment un certain nombre de gens qui ont passé les concours et ont été recalés pour connaissances insuffisantes, pour mauvaise maîtrise du français, bi-nationalité oblige parfois, pour incapacité à structurer un raisonnement, ce qui ne les empêche pas de faire des remplacements, d'être contractuels ou vacataires...)

L'épreuve d'admissibilité disparaît, remplacée, tenez-vous bien, par un simple dossier fait à la maison et envoyé par le candidat !!!! C'est ce que l'on appelle « Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » ! Voir l'annexe III du lien donné en début d'article.

Voici quelques petits extraits

« Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

[...]

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné,

[...]

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. »

Non seulement il ne s'agit plus d'une épreuve, mais le dossier qui permettra de déclarer admissible le candidat pourra avoir été fabriqué par n'importe qui... et, comme l'épreuve d'admission est une épreuve orale, rien n'empêchera de titulariser quelqu'un qui n'aura jamais prouvé qu'il est capable de rédiger en français, et correctement, sans parler du contenu.

Je suis atterrée. Dieu m'est témoin que, depuis un an je m'arrache chaque jour les cheveux devant les horreurs inventées par Hollande-Taubira-Valls-Peillon et toute la clique, et que nous sommes nombreux à dénoncer, mais je crains que cette attaque cachée de l'école ne passe inaperçue, alors qu'elle est fondamentale.

En faisant disparaître les critères d'excellence qui prévalaient dans le recrutement des enseignants on va non seulement essayer de contourner les difficultés de recrutement d'enseignants en permettant à tous les glandus de devenir professeur, à vie... mais on modifie en catimini tout le système, faisant disparaître, de fait, tous ceux qui voudraient encore imposer à leurs élèves connaissances, efforts, discipline... Entre glandus on se comprend. Et vive le vivre ensemble à l'école. Et vive le mépris des classiques qui « emmerdent » profs et élèves.

Et vive l'école multiculturelle où on apprend à vivre ensemble c'est-à-dire à renoncer à ses propres origines pour accepter celles de l'autre, à renoncer au savoir pour privilégier le « discours sur » de ceux qui ne savent pas mais sont sommés de donner leur avis.

Je l'évoquais à propos de la morale laïque de Peillon, si Hollande ne débarrasse pas le plancher il va vraiment falloir que les parents s'organisent pour proposer autre chose à nos enfants et petits-enfants.

Christine Tasin